

Avocates main. dans la main

Désormais installées à côté du palais de justice de Bayonne, les avocates Claire Louliere et Perrine Pelletier travaillent en complémentarité et devraient accueillir d'autres avocats dans leurs locaux.

Par Vincent BIARD

BIENTÔT UN NOUVEAU CONFRÈRE

Sa consœur et amie Perrine Pelletier intervient en propriété intellectuelle, médias et nouvelles technologies. « Cette étape de vie me rapproche de mon enfance paloise en m'établissant au Pays basque », témoigne-t-elle. Maintenant inscrite avec un cabinet secondaire au Barreau de Bayonne, Perrine Pelletier compte développer son intégration dans l'écosystème local et continuer à intervenir auprès de grands groupes leaders, de PME et de start-up. Les nouveaux locaux accueillent également Jérôme Athanaze, avocat spécialisé en droit immobilier et droit commercial. Un confrère en droit des sociétés et des transactions devrait bientôt rejoindre l'équipe.

EXPERTES EN DROIT INTERNATIONAL

« Le regroupement d'avocats n'est pas un modèle novateur mais offre des perspectives, nos spécialités différentes nous permettent d'être complémentaires sur certains dossiers », explique Claire Louliere. Ce qui distingue probablement ce regroupement est l'expertise internationale des deux avocates. Perrine Pelletier bénéficie d'une connaissance de nombreuses législations nationales, notamment en droits français, allemand et belge. Claire Louliere propose ses services en français et en anglais, et se voit souvent sollicitée sur des transactions impliquant des sociétés étrangères, sur la gestion fiscale des flux internationaux ou encore sur les enjeux fiscaux français pour les investisseurs étrangers.

L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE RÉGLEMENTÉE

Perrine Pelletier est quant à elle l'une des expertes choisies par la Commission européenne pour participer à la rédaction du Code de conduite venant compléter le Règlement sur l'intelligence artificielle (dit AI Act) établi par l'Union européenne, d'ores et déjà entré en vigueur. Ce code de conduite, essentiellement à destination des fournisseurs d'IA, devra être finalisé d'ici le mois d'avril 2025 afin d'accompagner les entreprises dans leurs obligations de conformité. ■



La belle bâtisse située au 7 rue du Palais dans l'élégant quartier des Arènes a été entièrement rénovée. Associées dans une SCI, Claire Louliere et Perrine Pelletier y disposent chacune de leur bureau. Une dizaine d'espaces, salles communes et bureaux individuels, ont été agencés. Installée au Pays basque depuis huit ans, Claire Louliere poursuit le développement de son cabinet de droit fiscal désormais ancré dans le tissu local. L'avocate constate une demande croissante en matière fiscale de la part des entreprises comme des particuliers.